

Rés 2022-019

Le 7 février 2022,

À une assemblée régulière du conseil de Ville de St-Pamphile tenue à la salle du conseil le 7 février 2022 à 19 heures, à laquelle assemblée étaient présents: M. Mario Leblanc, maire, les conseillers : Mmes Francine Couette, Karine Godbout et Marlène Bourgault, MM. Richard Côté et Gaétan Anctil, tous membres du conseil et formant quorum. Il a été étudié, statué et décrété ce qui suit :

RÉSOLUTION SÉANCE HUIS CLOS

CONSIDÉRANT QUE le décret #177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et ce, conformément à la *Loi sur la santé publique*;

CONSIDÉRANT QUE l'état d'urgence sanitaire a été prolongé par différents décrets et qu'il est toujours effectif, à ce jour;

CONSIDÉRANT QUE depuis le 20 décembre 2021, les membres du conseil municipal doivent, autant que possible, tenir leurs séances par tout moyen leur permettant de communiquer directement entre eux et de voter de vive voix, selon les modalités prévues par l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 (2020-049);

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'arrêté 2020-049 du 4 juillet 2020, toute municipalité a l'obligation de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance qui, en vertu de la loi, doit comprendre une période de questions;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit, tel qu'exigé, tenue sans la présence du public, les membres du conseil et les officiers municipaux étant autorisés, par les décrets et arrêtés ministériels actuellement en vigueur, à y être présents, à prendre part, délibérer et voter à cette séance par visioconférence;



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté, avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil confirme que la présente séance et toute séance ultérieure, jusqu'à ce que la situation sanitaire le permette, en considérant les règles fixées par le ministre de la Santé, soient tenues sans la présence du public;

QUE la séance soit publicisée en direct sur le canal communautaire de Guy Chouinard Câble TV et qu'elle soit publicisée, dès que possible, selon les règles juridiques applicables par l'un ou l'autre des arrêtés ministériels applicables soit, sur le canal communautaire de Guy Chouinard Câble TV et sur la chaîne YouTube de la municipalité.

Rés. 2022-020

ACCEPTATION ORDRE DU JOUR

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que soumis.

Rés. 2022-021

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 11 janvier 2022 soit par la présente accepté et signé séance tenante par le maire et la directrice générale présente à l'assemblée en cours.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été soumise.

Rés. 2022-022

ADOPTION DU RÈGLEMENT #2022-002 ÉDICTANT UN CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que le règlement # 2022-002 édictant un code d'éthique et de déontologie des élus soit par la présente accepté.

Rés. 2022-023

DÉPÔT DU RAPPORT DES TOTAUX DE FACTURES DE PLUS DE 25 000\$

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et résolu qu'il soit constaté le dépôt du rapport sur les dépenses de plus de 25 000\$ en 2021, ledit rapport sera déposé sur le site internet de la municipalité.

Rés. 2022-024

COMMUNICATION AVEC LES RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE DE LA VILLE DE SAINT-PAMPHILE - RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu qu'il soit constaté la communication de Raymond Chabot Grant Thornton qui explique :

La stratégie de l'audit : Le contrôle interne, le seuil de signification, discussion sur le risque, les risques importants et les autres secteurs de risque, et l'audit de groupe;

Assurer l'indépendance de l'auditeur et la qualité de l'audit : le contrôle de qualité et l'indépendance;

Le calendrier de l'audit, les livrables et les honoraires;

Autres missions : Audit sur le taux global de taxation réel.

Rés. 2022-025

DÉPÔT DU RAPPORT INCENDIE 2021

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, les autorités locales et régionales chargées de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;



Rés. 2022-026
N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'accepter tel que rédigé, le rapport annuel 2021 préparé par la municipalité de St-Pamphile à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

**RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE –
VOLET ES #00028674-1**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pamphile a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDUE QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 à compter de la troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;

ATTENDU QUE l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :

- 1) 40% de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
- 2) 80% de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
- 3) 100% de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;

ATTENDU QUE les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Saint-Pamphile approuve les dépenses d'un montant de 231 682.60\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.



Rés. 2022-027

N° de résolution
ou annotation

PERMISSION TRAVAUX VOIRIE

ATTENDU QUE la municipalité de Ville de St-Pamphile doit aviser le ministère des Transports du Québec et obtenir une autorisation pour effectuer toute intervention dans l'emprise des chemins appartenant au Ministère;

ATTENDU QUE le Ministère, lorsqu'il est avisé de la situation, émet un permis autorisant la Municipalité à procéder;

ATTENDU QU'afin de minimiser les tâches administratives, il serait préférable de présenter au ministère des Transports une résolution qui serait valide pour toute l'année;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Anctil avec l'appui de la conseillère Francine Couette et résolu que le conseil municipal autorise le maire, la directrice générale ainsi que le contremaître des travaux publics à signer pour et au nom de la municipalité toutes permissions de voirie avec le ministère des Transports du Québec pour l'année 2022.

Le conseil municipal s'engage à respecter toutes les clauses inscrites sur ladite permission de voirie incluant la remise des lieux en bon état.

Dans le cas de travaux urgents et imprévus, la municipalité s'engage à demander une permission de voirie le jour ouvrable suivant chacun des travaux.

Rés. 2022-028

ACHAT PLATEFORME ÉLECTRIQUE

CONSIDÉRANT QU'il a été adopté le 20 décembre 2021 dans le programme triennal des immobilisations, une dépense de 9 000\$ pour l'achat d'une plateforme élévatrice électrique «skyjack»;

CONSIDÉRANT QUE l'article 3.2 du *Règlement décrétant les règles de contrôle interne et de suivi budgétaire* autorise la directrice générale et le contremaître à effectuer des dépenses n'excédant pas 10 000\$;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal doit approuver une dépense au-delà de 10 000\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Côté, avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu d'autoriser la directrice générale et le contremaître à effectuer une dépense de 12 500\$ + taxes pour l'acquisition d'une plate-forme électrique «skyjack» usagée auprès de la compagnie Poulin Équipement.

Rés. 2022-029

INSCRIPTION FLEURONS 2022-2024

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'autoriser la municipalité de Saint-Pamphile à procéder à son inscription au Programme de classification horticole des Fleurons du Québec pour la période 2022-2024 au coût de 1235\$ + taxes.

Rés. 2022-030

TARIFICATION DES LOISIRS 2022

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la grille de tarification des loisirs 2022 ci-dessous soit acceptée.

Hockey mineur

MAHG (première année) :	Gratuit		
MAHG 1 et 2 :	168\$	158\$	148\$
MAHG 3 et 4 :	221\$	211\$	201\$
Alliés – Atome à Junior :	320\$	310\$	300\$
Extérieur à L'Islet-Sud :	467\$		



N° de résolution
ou annotation

Patinage artistique

Bout d'Choux (première année) :	58\$		
Bout d'Choux (régulier) :	116\$		
Patinage Plus			
Première année :	162\$		
Régulier :	203\$	192\$	182\$
Demi-saison :	102\$		
Extérieur à L'Islet-Sud :	296\$		
Star			
2 jours/semaine, 4 cours et moins :	331\$		
2 jours/semaine, 5 cours et plus :	382\$		
3 jours/semaine, 4 cours et moins :	382\$		
3 jours/semaine, 5 cours et plus :	428\$		
Demi-saison (1 discipline) :	216\$		
Demi-saison (1 discipline), 5 cours+ :	267\$		
Demi-saison (1 discipline), 3 jours :	267\$		
Groupe Star 1 :	216\$		
Dimanche supplémentaire :	5\$ (à la pièce)		

Piscine municipale

Cours de natation Junior :	86\$	81\$	76\$
Ste-Perpétue et extérieur :	126\$	121\$	
(Incluant 2 accès au bain libre pour pratique, présence du parent obligatoire)			
Cours de natation préscolaire :	44\$	39\$	
Ste-Perpétue et extérieur :	64\$	59\$	
Cours d'aquaforme/conditionnement physique :	9\$ à la fois + carte fidélité		
Cours de conditionnement physique/aquaforme:			
Printemps (10 cours)	77\$		
Été (16 cours)	129\$		
Cours de natation adulte (7 cours)	60\$		
Abonnement familiale pour la saison			
2 enfants et moins :	94\$		
3 enfants et plus :	104\$		
Carte à poinçons (20 poinçons) :			
0 à 4 ans : Gratuit			
17 ans et moins : 2 poinçons			
18 ans et plus : 3 poinçons			
Accès au bain libre (pour la journée)			
0 à 4 ans :	Gratuit		
17 ans et moins :	3\$		
18 ans et plus :	4\$		

Tennis

Réservation du terrain : 12\$/heure

Baseball

Réservation du terrain pour une ligue : 30\$/soir

Baseball, soccer et dek hockey (mineur)

1 sport : Baseball, soccer ou dek hockey	39\$	34\$	29\$
2 sports : Baseball et/ou soccer et/ou dek hockey	66\$	61\$	56\$
3 sports : Baseball, soccer et dek hockey	91\$	86\$	81\$

Terrain de jeux

TDJ 4-5 ans (2 jours/sem), été complet	139\$		
St-Adalbert et Ste-Perpétue	204\$		
TDJ 4-5 ans (2 jours/sem), à la semaine	40\$		
St-Adalbert et Ste-Perpétue	58\$		
TDJ régulier, été complet, avec sorties	266\$	256\$	246\$



N° de résolution
ou annotation

St-Adalbert et Ste-Perpétue	388\$	378\$	368\$
TDJ régulier, été complet, sans sorties *	211\$	200\$	190\$
St-Adalbert et Ste-Perpétue	308\$	298\$	288\$
TDJ régulier, à la semaine*	46\$/semaine		
*possibilité d'ajout de sorties à la pièce			
St-Adalbert et Ste-Perpétue	67\$		

Service de garde

Lundi au vendredi, été complet	188\$	178\$	
Lundi au jeudi, été complet	151\$	140\$	
Vendredis, été complet	94\$	89\$	
Par présence - lundi au jeudi (matin = 1 présence, soir = 1 présence) (IDEM 2021)			
1 : 5,25\$	3 : 13\$	8 : 28\$	12 : 42\$
20 : 67\$	24 : 80\$	28 : 91\$	32 : 101\$
40 : 119\$	44 : 128\$	48 : 137\$	16 : 54\$
36 : 110\$			36 : 110\$
Par présence - vendredi			
1 : 15,50\$	2 : 31\$	3 : 45\$	4 : 59\$
6 : 88\$			5 : 73,50\$

Rés. 2022-031

SUIVI PATINOIRE EXTÉRIEUR ÉCOLE ST-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école primaire St-Joseph a informé la municipalité qu'il n'y aurait pas de patinoire extérieure à l'hiver 2022;

CONSIDÉRANT QUE la direction de l'école primaire St-Joseph a fait part de son souhait d'utiliser l'aréna aux mêmes fins que sa patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de Saint-Pamphile avait adopté, à l'assemblée régulière du 15 novembre 2021, la résolution 2021-209 qui prévoyait une contribution financière de 2000\$ pour ladite patinoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu :

QUE la résolution 2021-209 soit annulée;

QUE la municipalité de Saint-Pamphile autorise l'école primaire St-Joseph à utiliser la patinoire de l'aréna sans frais pour les mois de février, mars et avril 2022, soit jusqu'à la fin de la saison, en planifiant les dates et les heures avec la technicienne en loisirs.

Rés. 2022-032

RAPPORT SUR LES PERMIS

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu d'accepter le rapport sur les permis.

Bruno Pelletier Ferme Pelcourt (2e)	Plancher ciment dans remise
Karina Robichaud	Salle de bain sous-sol
Marcel Dupont	Verrière sur pilotis
Éric Litalien	Rénovation appartement

Rés. 2022-033

CONFIRMATION ACHAT DE TERRAIN - CHANTAL ROBICHAUD

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-243 prévoit la vente d'une partie de terrain du cadastre 6 299 154 appartenant à la municipalité, ayant 100pi de frontage par 150pi de profondeur, d'une superficie de 15 000pi², borné à l'Est par le cadastre 5 868 323;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une lettre écrite de Mme Chantal Robichaud confirmant l'achat du terrain ci-haut décrit;

CONSIDÉRANT QUE suite à la confirmation d'achat de Mme Robichaud, les démarches sont enclenchées auprès d'un arpenteur pour procéder à la division cadastrale dudit terrain;



N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-034

CONSIDÉRANT QUE la prochaine étape sera de signer un contrat de vente notarié de vente dudit terrain à Mme Robichaud;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Karine Godbout avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'autoriser M. Mario Leblanc, Maire et Mme Alexandra Dupont, directrice générale, à signer les documents requis à la conclusion de la présente entente.

AUTORISATION CONGRÈS COMBEO

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu d'autoriser M. Francis Vaillancourt et Mme Pascale Pelletier à participer au congrès de la COMBEO qui aura lieu du 21 au 23 avril 2022 à Trois-Rivières au coût de 640\$ + taxes chaque.

Rés. 2022-035

ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES ET COMPTES À PAYER

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que les comptes apparaissant au journal des achats du mois de janvier 2022 au montant de 273 459.82\$ soient acceptés et payés. Je certifie qu'il y a les crédits nécessaires au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Alexandra Dupont

Alexandra Dupont, Directrice générale

Rés. 2022-036

DEMANDE DE PARRAINAGE POUR LES RENDEZ-VOUS LITTÉRAIRES 2022 – MÉDIATHÈQUE L'HÉRITAGE L'ISLET-SUD

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu de participer à cet événement en fournissant des objets promotionnels de la municipalité pour un montant de 75\$.

Rés 2022-037

DEMANDE DE COMMANDITE EN VUE D'UN ÉVÉNEMENT CULTUREL NOVATEUR – MÉDIATHÈQUE L'HÉRITAGE L'ISLET-SUD

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile participe en achetant 2 billets pour l'événement, qu'elle fera tirer parmi tous les gens qui fréquenteront la bibliothèque entre le 14 février et le 4 mars 2022. Considérant que le coût des billets n'est pas encore connu, une seconde résolution sera adoptée dans une séance ultérieure pour autoriser la dépense.

Rés. 2022-038

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIÈRE – ACHAT DE BOUTEILLES D'EAU ÉCOLE SECONDAIRE LA RENCONTRE

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui de la conseillère Marlène Bourgault et il est résolu que la municipalité participe financièrement au projet de bouteille d'eau réutilisable à l'effigie de l'école, pour un montant de 2.50\$ par jeune pamphilien fréquentant l'école, pour un total de 262.50\$.

Rés. 2022-039

DEMANDE DE COMMANDITE – GALA MÉRITAS 2022 BOURSE FRÉDÉRIC VAILLANCOURT

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui de la conseillère Karine Godbout et il est résolu que la municipalité de Saint-Pamphile verse une contribution de 250,00\$ pour la remise de la bourse Frédéric-Vaillancourt lors du gala méritas de l'École secondaire le jeudi 2 juin 2022.

Rés. 2022-040

DEMANDE DE COMMANDITE – ALBUM FINISSANTS ESL 2022

Il est proposé par le conseiller Richard Côté avec l'appui du conseiller Gaétan Anctil et il est résolu que la municipalité contribue à l'album de finissants



Rés. 2022-04

N° de résolution
ou annotation

Rés. 2022-042

2022 de l'École secondaire La Rencontre afin de prendre ½ page de commanditaire + une copie de l'album pour une contribution de 150\$.

ASSOCIATION PULMONAIRE DU QUÉBEC – CAMPAGNE PROVINCIALE

Il est proposé par la conseillère Marlène Bourgault avec l'appui de la conseillère Francine Couette et il est résolu que la municipalité participe à la campagne de sensibilisation en demandant le matériel de promotion et d'en faire la publicité.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par la conseillère Francine Couette avec l'appui du conseiller Richard Côté et il est résolu que la présente assemblée soit close. Il est 20 h 17.


Mario Leblanc, maire


Alexandra Dupont, Directrice générale